



Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mercredi 08 mai 2019 de 18h00 à 20h00

Présents: : Mr Mohamed Ouriaghli, Echevin en charge de l'Égalité des Chances et Président du CCPH ; Mme An Descheemaeker, cheffe de cabinet de l'Echevin en charge des travaux publics et de la mobilité ; Mr Jacques Dekoster; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mr Drozd David.

Excusés: Mme Saïda Bakkali, Collaboratrice de l'Echevin en charge de l'Égalité des Chances; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille); Mme Alexandra Daoust ; Mr Jacques Petit (PMR Belgique); Mr Jean-Marc Hollants ; Mr Charly Douglas ; Mr Jean Depasse ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; Mr Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; Mr Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; Mr Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; Mr Karim Mourad ; Mme Christiane De Busschère ; Mr Miguel Gerez (AMT Concept) ; Mr Michel Cormond (Alteo) ; Mr Vincent Carrière (CPAS).

Secrétariat: Mme Barbara De Witte et Mme Nadia Meftah pour la Cellule Égalité des Chances.

1. Approbation du PV de la séance plénière du 20 février 2019

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est approuvé

2. Accessibilité des voiries en présence de la cheffe cabinet de l'Echevin des travaux de voiries et de la mobilité, Mr Dhondt

Madame Descheemaeker, cheffe de cabinet de monsieur Dhondt, affirme que l'échevin des travaux publics accorde une attention toute particulière aux réaménagements de voiries et pour se faire, il investira environ 750.000,00 euros par an pour tous les travaux récurrents et abordables sur le court terme tels que l'adaptation des trottoirs, la compensation de dénivelés, la création de passages de croisement surélevés, etc. en fonction des anomalies identifiées dans le cadre du projet PAVE. Le département des voiries étudie actuellement quelle stratégie appliquer afin de s'attaquer aux chantiers : soit en travaillant quartier par quartier, soit en rattrapant un type d'anomalie à la fois sur l'ensemble du territoire. La première option engendre une difficulté qui est que plusieurs entrepreneurs devraient être engagés en même temps dans un même quartier car chaque type d'anomalie nécessite un entrepreneur spécialisé.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Égalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – egalitedeschances@brucity.be – gelijkekansen@brucity.be

www.bruxelles.be • www.brussel.be

Le cabinet s'engage également à ce que, lors de chaque réaménagement, la sécurité routière et piétonne soient priorisée afin de permettre à tous les usagers de continuer à circuler en toute sécurité.

Chaque grand chantier sera soumis à la Commission Mode Actif dont font partis certains membres du CCPH.

Madame Hadad a souhaité rebondir sur le sujet pour savoir quels moyens sont mis à disposition du citoyen pour introduire des demandes de travaux en voiries. Il existe, au sein du service TDV une plateforme qui permet de les signaler ; à savoir Fix My Street. Néanmoins, cet outil n'est pas optimal car d'une part, il ne mentionne pas si le problème a été résolu et d'autre part, le temps de remontée d'information est beaucoup trop long.

Le sujet des trottoirs a également été abordé par monsieur De Koster qui a explicitement demandé à madame Descheemaeker où en est la réglementation de la Ville de Bruxelles à ce sujet. Selon madame Descheemaeker, la Région travaille sur une Convention via un projet pilote qui consiste à centraliser toutes les recommandations des communes. La Ville de Bruxelles aimerait y proposer des zones de Drop-off dans ce projet pilote avec la nouvelle majorité et émettre une proposition de réglementation en fonction de la largeur des trottoirs pour le stationnement des trottoirs. Mme Descheemaeker s'est engagée à soumettre la proposition de la convention au CCPH pour avis.

3. Retour sur groupes de travail : GP1 – Accessibilité des voiries

Madame De Witte a introduit et résumé les questions et conclusions du 1^{er} groupe de travail autour de l'accessibilité des voiries (**GT1**) dont tous les membres ont eu le compte-rendu par mail.

Suite à cela, monsieur Dekoster propose de publier tout ce qui a été fait en terme d'accessibilité (cfr PAVE) sous forme de carte. Cette initiative fera prendre conscience aux citoyens de l'avancement et de la bonne volonté de la Ville de Bruxelles.

Ensuite, madame De Witte a poursuivi en introduisant le second sujet pour les groupes de travail qui concerne l'accessibilité des commerces (**GT2**). Le sujet a finalement été abordé auprès de l'administration qui réfléchit d'ores et déjà avec l'avis consultatif de monsieur Gerez, membre de notre CCPH, à des solutions. Par exemple, le projet « Shopera » a pour objectif de revitaliser le Boulevard Adolphe Max. Dans ce cadre, il a été demandé d'inclure la problématique du manque d'accessibilité des commerces. Cette thématique nécessite une réelle transversalité avec l'urbanisme, les travaux de voirie et le commerce. Les cabinets concernés sont d'ores et déjà impliqués dans le projet. En vue de cette dynamique qui s'est spontanément mis en place, il a été décidé de ne pas organiser d'autres groupes de travail sur le sujet dans un premier temps.

Concernant le groupe de travail 3 : inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles (**GT3**), il sera probablement prévu pour début septembre car un coordinateur de l'inclusion doit être engagé à cette période et sera donc notre interlocuteur. Une réunion préalable sera néanmoins prévue dans le courant du mois de juin afin d'aborder une première série de sujets en attendant la réactivation du Comité d'Intégration de la personne porteuse de handicap.

Monsieur Dekoster propose de travailler avec UNIA pour le GT3 car ils auraient une bonne expertise concernant l'enseignement inclusif.

4. Divers

Imprimante Braille : La cellule Égalité des Chances détient une imprimante braille de 2004 qui permettait d'imprimer des cartes de menu pour restaurant en braille. Cependant, l'imprimante n'est plus du tout à jour avec nos programmes informatiques et nous aurions voulu consulter les Asbl, notamment la Ligue Braille pour, d'une part leur faire don de l'imprimante s'ils le souhaitent mais aussi de réfléchir à un moyen peut-être plus actuel (voir ce que les autres villes/pays font à ce niveau-là). Par exemple, scanner un code QR qui permettrait de lire à haute voix le menu de la carte via son smartphone. Malheureusement, madame Ameluan n'étant pas présente, nous allons la contacter dans les prochains jours pour lui en faire la proposition.

Article le Soir : Monsieur Drozd nous explique que le piétonnier est vraiment contraignant pour les personnes à mobilité réduite car elle augmente la distance à parcourir pour ces personnes. C'est un sujet qui a également été abordé lors de la première réunion du groupe de travail sur l'accessibilité des voiries. Il propose ainsi de créer une zone de trafic limité et non une zone piétonne qui exclurait les PMR motorisés via des panneaux signalétiques (voir exemple en Italie). Néanmoins, il y a la contrainte des zones délimitées par des bornes d'accessibilité auxquelles certains véhicules seulement ont accès tels que les taxis. Il faudrait proposer que les PMR détenteurs de cartes PMR puissent également avoir accès à ces zones en ayant le code de ces bornes rétractables. La Cellule se charge d'interpeller la Police à ce sujet.

2 Journées européennes autour du Handicap :

Madame Hadad nous explique que ce projet a été un échec dû à la non accessibilité de la Ville de Bruxelles (quartier Européen : Charlemagne – Berlaymont). En effet, plus de 100 personnes n'ont pas pu y participer. Elle a reçu un grand nombre de plaintes qu'elle pourra transmettre au cabinet de monsieur Ouriaghli afin qu'elles soient dispatchées dans chaque département compétent.

**PROCHAINE REUNION DU CCPH : mercredi 19 juin 2019 de 18h à 20h
à la salle Ogivale (HDV), Grand-Place.**